

Toulouse, le 13 juin 2022

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE

### **Programme Prévisionnel d'Investissement dans les collèges 2025-2027 - Choix des terrains d'implantation des nouveaux collèges.**

#### **Réhabilitation du collège Alphonse de Lamartine à TOULOUSE**

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 29 janvier 2020, le Conseil départemental a arrêté le Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) dans les collèges pour la période 2025-2027, après avis favorable du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN). Cette tranche du programme d'investissement prévoit la construction de onze nouveaux collèges et la reconstruction de deux collèges sur le territoire départemental.

Ces futurs établissements permettront de faire face à la pression démographique et de rééquilibrer les effectifs des établissements existants. Près de 5 000 élèves supplémentaires sont en effet attendus d'ici la rentrée 2027 dans les collèges de la Haute-Garonne, essentiellement concentrés sur Toulouse et son agglomération.

Le 25 janvier 2022, le Conseil départemental a arrêté le choix des communes d'implantation de quatre des onze nouveaux collèges inscrits au PPI 2025-2027 à Aucamville, Cugnaux, Gardouch et Plaisance-du-Touch.

Concernant les secteurs restants, au regard des candidatures formulées par les communes et à l'issue des analyses techniques conduites sur les terrains, le présent rapport soumet à votre avis le choix d'implantation pour trois nouveaux collèges de sorte que les programmes de travaux puissent être lancés rapidement afin d'assurer la livraison dans les meilleurs délais.

L'implantation des 4 opérations restantes au titre du PPI 2025-2027 sera soumise à votre avis ultérieurement.

### **Analyse des candidatures**

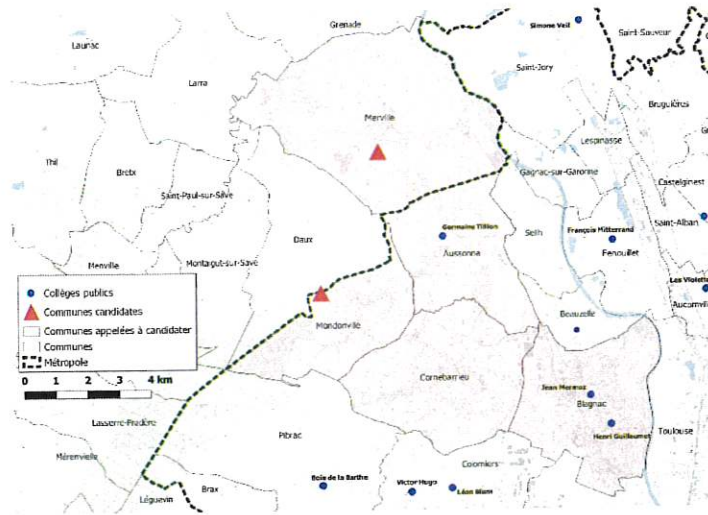
Le choix des terrains d'implantation doit tenir compte d'éléments techniques, notamment en termes de maîtrise foncière et de droit de l'urbanisme : disponibilité et caractéristiques du terrain proposé, accessibilité, présence d'équipements sportifs à proximité, effectifs potentiels des élèves domiciliés sur la commune d'implantation, pertinence de la localisation et opportunité en matière de sectorisation et de transport.

Ces analyses permettent de définir les projets d'implantation les plus appropriés, répondant au mieux à l'intérêt général.

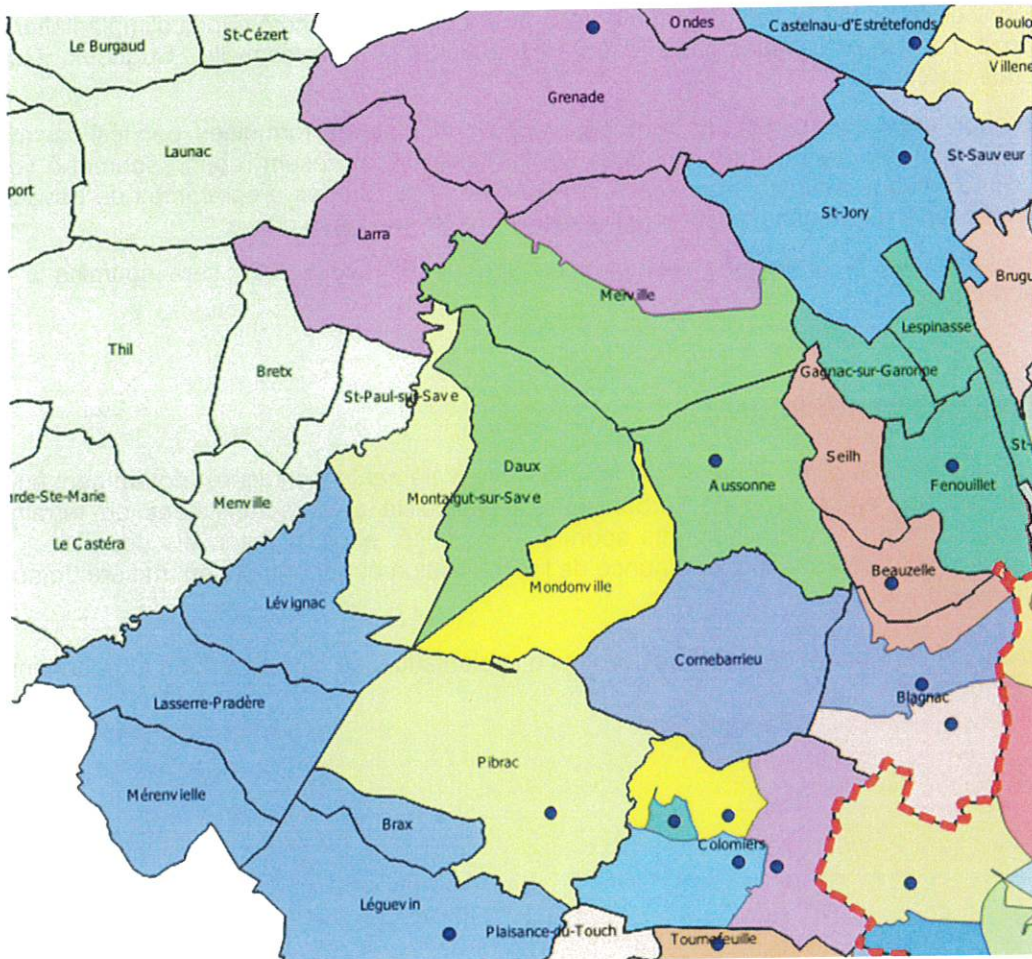
# 1. Secteur Blagnac-Mondonville-Merville

Le PPI 2025-2027 prévoit la construction d'un collège de type 600 dans le secteur Blagnac-Mondonville-Merville.

## Deux communes candidates : Merville et Mondonville



## Rappel des secteurs de recrutement des collèges existants





## Enjeux de l'implantation du futur collège et critères d'appréciation

### Critères d'appréciation des candidatures :

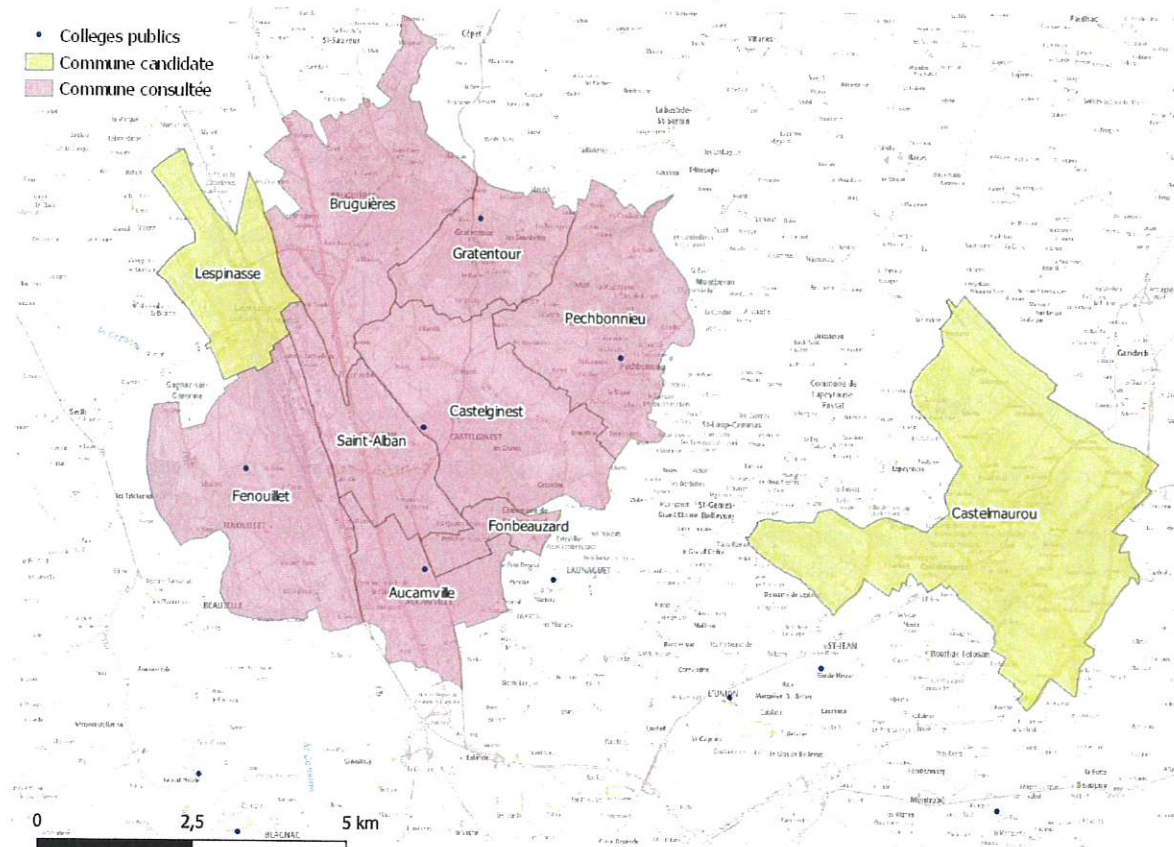
Dans ce secteur, l'ouverture à la rentrée 2022 du collège de Beauzelle répond aux besoins de scolarisation en déchargeant notamment les collèges de Blagnac. Toutefois, la pression des effectifs reste trop forte sur les secteurs de recrutement des collèges d'Aussonne et Grenade mais également plus au sud, Léguevin et Pibrac. Ainsi, notamment, le collège Germaine Tillon à AUSSONNE accueille aujourd'hui 761 élèves et devrait accueillir d'ici 2025 plus de 800 élèves. Le collège Forain Verdier à LEGUEVIN devrait, quant à lui, atteindre en 2025 près de 900 élèves. Sur les 11 collèges constituant la zone d'étude, 700 collégiens supplémentaires devraient réaliser leur rentrée scolaire en 2025.

**Compte tenu de ces éléments, il est proposé de retenir la candidature de la commune de MONDONVILLE qui apporte de bonnes garanties pour l'implantation de ce nouveau collège en offrant les meilleures solutions de rééquilibrage pour les établissements de ce secteur.**

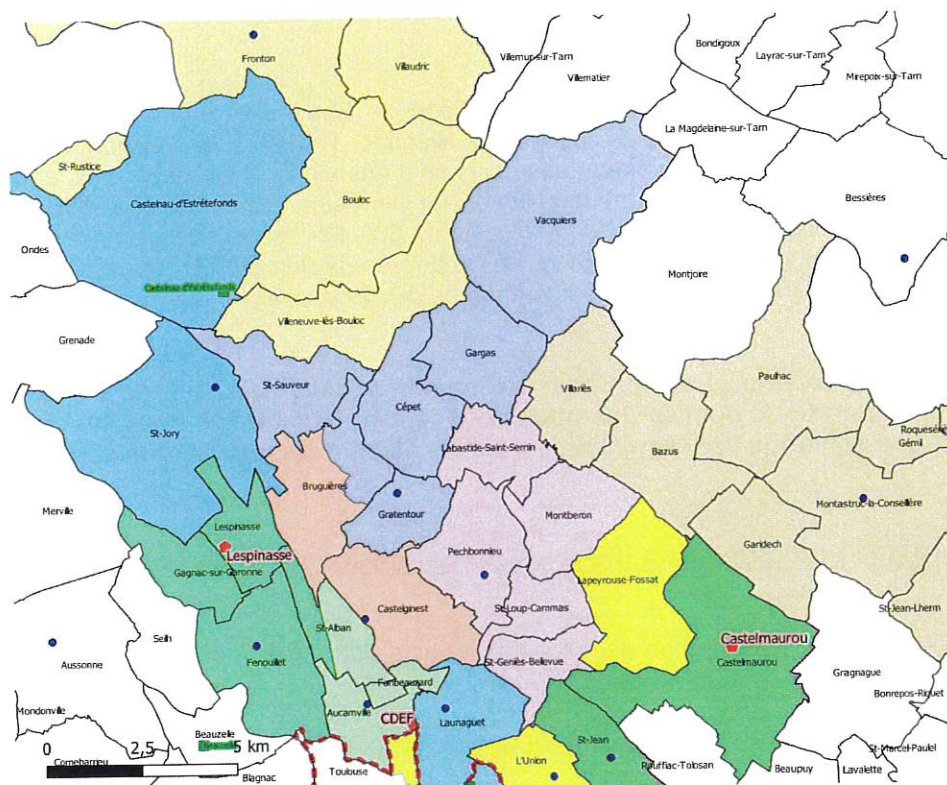
## 2. Secteur Nord de l'agglomération (Fenouillet - Saint-Alban – Castelginest)

Le PPI 2025-2027 prévoit la construction d'un collège de type 600 dans le nord de l'agglomération toulousaine, secteur Fenouillet – Saint-Alban - Castelginest.

### Deux communes candidates : Castelmaurou et Lespinasse



## Rappel des secteurs de recrutement des collèges existants



### Enjeux de l'implantation du futur collège et critères d'appréciation

L'ouverture du futur collège devra permettre de répondre au mieux à la pression démographique constatée dans ce secteur ; 400 élèves supplémentaires sont attendus entre les rentrées 2021 et 2025.

L'absence de candidature a conduit le Conseil départemental à élargir le périmètre de consultation des communes. Les communes de Castelmauou et de Lespinasse ont répondu favorablement à cet appel.

#### Critères d'appréciation des candidatures :

Le terrain proposé par la commune de Lespinasse est excentré vers le nord-ouest de la zone d'étude et ne favorise pas la création d'une sectorisation devant répondre aux objectifs d'équilibre des effectifs des établissements en tension démographique. A compter de la rentrée 2024, les collèges de Gratentour, Saint-Jory et Castelnau-Estretefonds peuvent apporter des solutions de rééquilibrage dans cette zone. Par ailleurs, le collège qui sera implanté à Aucamville répondra au sureffectif du collège d'Aucamville.

La situation géographique de la commune de Castelmauou pourrait satisfaire la future organisation scolaire du secteur au regard des établissements à proximité sur lesquels la pression démographique s'intensifie au cours des 5 prochaines années notamment les collèges Georges Chaumeton à L'Union, Romain Rolland à Saint-Jean et Jean Dieuzaide à Pechbonnieu.

**Compte tenu de ces éléments, il est proposé de retenir la candidature de la commune de CASTELMAUROU qui apporte la réponse la plus adaptée pour l'implantation de ce nouveau collège en offrant les meilleures solutions de rééquilibrage des établissements de Saint-Jean, L'Union et Pechbonnieu.**



### 3. Secteur « Croix-de-Pierre » à Toulouse et réhabilitation du collège Alphonse de Lamartine

#### a) Secteur Croix de Pierre

Le PPI 2025-2027 prévoit la construction d'un collège de type 600 dans le secteur Croix de Pierre à TOULOUSE.

#### **Enjeux de l'implantation du futur collège et critères d'appréciation**

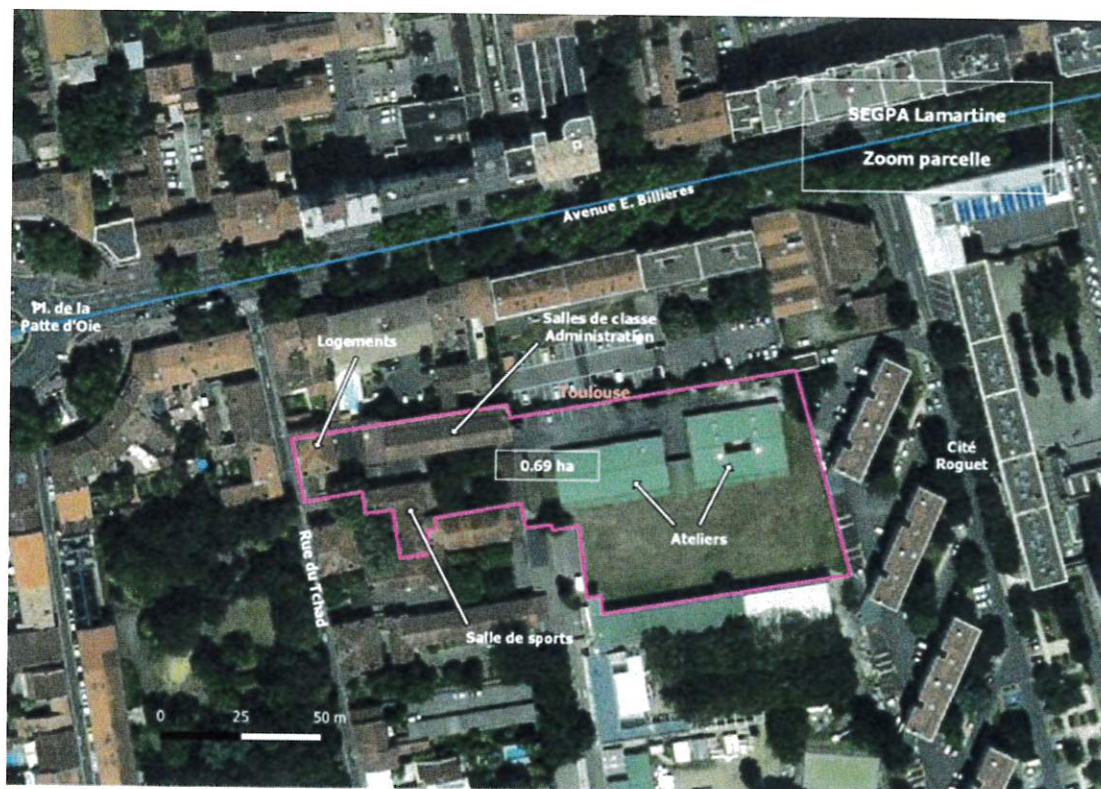
L'ouverture du futur collège devra permettre de répondre à la pression démographique constatée dans ce secteur et participer au rééquilibrage des collèges toulousains.

La très forte contrainte foncière sur le territoire de la Ville de Toulouse rend l'implantation d'un nouvel établissement dans cette zone très difficile.

Aussi, il est proposé d'implanter ce futur établissement sur le terrain actuellement occupé par la SEGPA, annexe du collège Alphonse de Lamartine, **situé dans le quartier Saint-Cyprien, rue du Tchad à Toulouse**. Une solution de relogement de la SEGPA, dans l'enceinte d'un autre collège du sud-ouest de l'agglomération est en cours d'étude avec les services de l'Education nationale.

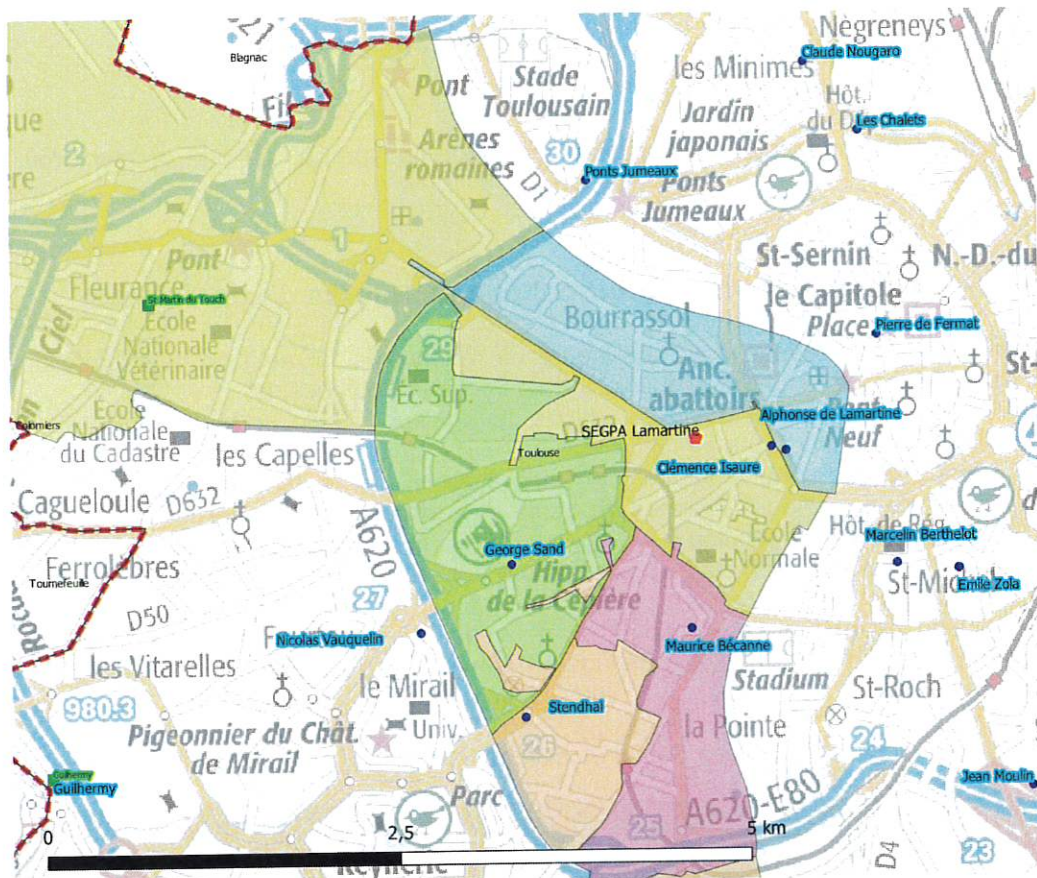
Cette solution permettant l'implantation du nouveau collège apporterait également une réponse à l'isolement actuel de la SEGPA, non adapté aux objectifs d'inclusion des élèves relevant de ce dispositif.

*Vue aérienne : implantation de la Segpa du collège Lamartine*





## Rappel des secteurs de recrutement des collèges existants



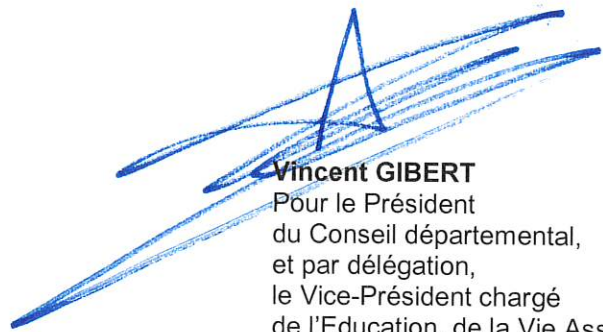
### b) Réhabilitation du collège Lamartine à TOULOUSE

L'implantation du nouveau collège, rue du Tchad, apporterait en outre l'opportunité, par une opération « à tiroir », de réaliser la remise aux normes du collège Alphonse de Lamartine nécessaire tant du point de vue de l'accessibilité, de l'adaptation aux normes pédagogiques que du bien-être des élèves et des personnels. En effet, la configuration et l'exiguïté des locaux, situés rue Magné à Toulouse, ne permettent pas de réaliser ces travaux de restructuration en site occupé.

Le futur établissement, rue du Tchad, de capacité 600, permettrait dans un premier temps, durant les travaux de restructuration du collège Alphonse de Lamartine, d'accueillir non seulement les élèves de ce dernier mais également des élèves supplémentaires pour répondre à la progression démographique. Lorsque les travaux de réhabilitation du collège Alphonse de Lamartine seront achevés le nouveau collège pourra atteindre sa pleine capacité et répondre à l'augmentation des effectifs des collèges Clémence Isaure, Stendhal et Maurice Bécane voire d'autres secteurs de la rive droite de la Garonne.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé le déplacement de la SEGPA du collège Alphonse de Lamartine vers un autre établissement du sud-ouest de l'agglomération à compter de la rentrée 2024 et de retenir le terrain situé rue du Tchad à TOULOUSE pour l'implantation d'un collège correspondant aux besoins du secteur Croix-de-Pierre, ainsi que prévu au PPI 2025-2027.

Sur la base de ces éléments, il appartient au Conseil Départemental de l'Education Nationale de bien vouloir émettre un avis sur ce rapport, qui sera présenté au vote de la Commission permanente du Conseil départemental au cours d'une prochaine séance.



**Vincent GIBERT**

Pour le Président  
du Conseil départemental,  
et par délégation,  
le Vice-Président chargé  
de l'Education, de la Vie Associative,  
des Valeurs de la République et de la  
Mémoire

